

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE



Service Interministériel de la Communication des services de l'État 04.50.33.61.82

Annecy, le 19 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LIAISON AUTOROUTIÈRE CONCÉDÉE ENTRE MACHILLY ET THONON-LES-BAINS

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 18 JANVIER AU 18 MARS 2016

La concertation publique sur le projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains qui s'est tenue entre le 18 janvier et le 18 mars 2016 a donné lieu à une forte mobilisation du territoire avec 920 participants aux 5 réunions publiques et un total de 1826 contributions écrites.

Le bilan de cette concertation, le rapport de la garante désignée par la commission nationale du débat public (CNDP) ainsi que la décision de la CNDP du 6 juillet 2016 donnant acte de ces deux documents sont désormais accessibles sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse www.machilly-thonon.fr,

La concertation a permis une expression libre et sereine des points de vue. Elle a confirmé globalement l'attente forte du projet pour remédier à la situation actuelle (encombrements, pollutions, nuisances sonores sur le réseau existant) et la nécessité de veiller à la maîtrise de la consommation des espaces agricoles et naturels et à la maîtrise de l'urbanisation en zone littorale compte tenu de la richesse et de la qualité du territoire concerné et de ses paysages.

Le bilan de la concertation synthétise les avis exprimés et détaille les orientations retenues pour la conduite des études préalables, financées par le conseil départemental de la Haute-Savoie, partenaire de l'opération, dans la perspective de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet prévue en 2017.

Un groupe de travail associant des représentants du monde agricole et des associations de protection de l'environnement, présidé par le préfet, est en particulier mis en place afin de partager un diagnostic des enjeux et définir les mesures permettant de limiter les effets négatifs directs et indirects de l'infrastructure.

Des investigations géologiques et hydrogéologiques complémentaires visant à s'assurer de l'absence d'impact du projet autoroutier sur l'aquifère du Bois d'Anthy seront d'autre part réalisées. La commune d'Anthy-sur-Léman sera associée à l'élaboration du cahier des charges de cette étude et au suivi de son exécution.

Maître d'ouvrage:

Frédéric EVESQUE, chef de la mission communication de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 04 26 28 64 39 (standard : 04 26 28 60 00)

frederic.evesque@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse:

Préfecture de la Haute-Savoie : 04.50.33.61.82 ou 06.78.05.98.53 pref-communication@haute-savoie.gouv.fr



Département de la Haute-Savoie : 04.50.33.49.89 ou 06.74 25 76 63 media@hautesavoie.fr